

## Conditions Générales de Vente – Séjour sur mesure 2025

### 1. Objet

Espace Langue Tokyo (E.L.T.) est une société anonyme dont l'objet est l'enseignement du français et du japonais. Dans ce cadre, nous proposons des séjours d'immersion linguistique à Tokyo avec hébergement en famille d'accueil japonaise. E.L.T. n'est pas une agence de voyage et ne peut donc offrir les mêmes services.

### 2. Acceptation du dossier

L'acceptation au programme de séjour linguistique est soumise à la réception, six semaines avant le début de la session, des documents suivants :

- La fiche d'inscription dûment remplie
- Un acompte de 30 000 yens à adresser :
  - Soit par virement bancaire
  - Soit par une société tierce comme Wise  
(vous trouverez nos coordonnées bancaires en dernière page du dossier d'inscription)
- La photocopie du passeport (double page avec photo)
- Une photo d'identité
- Une attestation d'assurance voyage et de responsabilité civile
- Vos références de vols aller/retour
- Pour les mineurs : une autorisation parentale de participation au séjour et une autorisation de sortie du territoire (AST) obligatoire à télécharger sur <https://www.service-public.fr/>

### 3. Prix et conditions de paiement

#### 3.1 Prix du séjour

- Séjour de 2 semaines : à partir de **192 600 yens**

	Séjour tout compris	Séjour sans hébergement famille
<b>2 semaines</b>	192 600 yens	138 600 yens
<b>Inclus :</b>	- 20 heures de cours privés - Frais d'inscription et de dossier - Manuel de cours et d'exercices - Hébergement en famille japonaise en DP - Transports entre le lieu de résidence de la famille d'accueil et l'école (aller/retour)	- 20 heures de cours privés - Frais d'inscription et de dossier - Manuel de cours et d'exercices

- 3 semaines de séjour : à partir de **284 900 yens**

	<b>Séjour tout compris</b>	<b>Séjour sans hébergement famille</b>
<b>3 semaines</b>	284 900 yens	202 400 yens
<b>Inclus :</b>	- 30 heures de cours privés - Frais d'inscription et de dossier - Manuel de cours et d'exercices - Hébergement en famille japonaise en DP - Transports entre le lieu de résidence de la famille d'accueil et l'école (aller/retour)	- 30 heures de cours privés - Frais d'inscription et de dossier - Manuel de cours et d'exercices

### 3.2 En option

#### 3.2.1. Forfait « accueil aéroport »

b) Accueil individuel : 21 000 yens pour Narita et 18 000 yens pour Haneda

Une personne viendra vous accueillir directement à l'aéroport en voiture à l'horaire de votre arrivée pour vous emmener à l'école. Ce forfait inclut les frais de transport entre l'aéroport et l'école.

c) Retour à l'aéroport : 21 000 yens pour Narita et 18 000 yens pour Haneda

**Cette option est réservée aux mineurs.** Une personne viendra vous chercher dans votre la famille d'accueil et vous accompagnera à l'aéroport en voiture. Ce forfait inclut les frais de transport entre le logement de votre famille d'accueil et l'aéroport.

### 3.3 Conditions de paiement

L'acompte de 30 000 yens doit être versé 6 semaines avant le début de la session.

Le solde du séjour, incluant les activités et excursions en option choisies, devra être versé au plus tard 3 semaines avant votre arrivée.

### 3.4 Frais de transfert

En cas de virement bancaire, les frais de transfert de fonds internationaux sont toujours à la charge de l'étudiant, qu'il s'agisse du paiement du séjour ou du remboursement de celui-ci. A noter que le montant des frais de transfert varie selon le mode de paiement utilisé. Nous vous conseillons de comparer le montant des frais applicables avant de procéder au règlement.

## 4. Déroulement du séjour

### 4.1 Charte de bonne conduite

Le séjour dans une famille permet aux étudiants de se plonger dans la vie quotidienne des Japonais. Ce système a pour but de les aider à comprendre la mentalité et la culture japonaise, et de leur permettre de parler japonais en dehors des cours, ce qui est un point important pour la maîtrise de la langue.

Ce mode d'hébergement n'entre pas dans la catégorie des hôtels. Les étudiants doivent impérativement respecter un certain nombre d'usages et de règles de comportement. Certaines règles sont semblables aux règles de bienséance françaises, d'autres sont spécifiquement japonaises.

Les étudiants s'efforceront d'avoir de bonnes relations avec leur famille d'accueil et de transmettre une image positive de leur pays d'origine. Ils devront vivre comme des membres de la famille, en respectant leurs habitudes de vie.

**Toute entorse à ces règles de bonne conduite pourra entraîner des sanctions décrites à l'article 6 des présentes conditions générales de vente.**

**Les étudiants veilleront en particulier à :**

- Ranger leur chambre, faire éventuellement eux-mêmes leur lessive si cela ne leur a pas été proposé, en accord avec les instructions fournies par la famille.
- Ne pas utiliser le téléphone de la famille d'accueil, ni recevoir d'appels, sauf en cas d'urgence. Il est possible d'acheter des cartes de téléphone.
- Ne pas utiliser l'ordinateur de la famille. Un ordinateur connecté à internet ainsi qu'une connexion WIFI sont à la disposition des étudiants à l'école, pour l'envoi de mails et l'utilisation d'internet.
- Ne pas exiger un menu particulier. Les étudiants doivent informer Espace Langue Tokyo lors de leur inscription de leurs exigences alimentaires, s'ils ont des allergies par exemple ou s'ils ne peuvent manger certains plats. Il n'est pas toujours possible pour nos familles de s'adapter aux exigences des élèves qu'elles accueillent. Il est préférable de choisir un autre type d'hébergement (comme une guest house - voir 5.2) si les exigences sont strictes.
- Se mettre d'accord avec la famille sur les heures et la façon d'utiliser la salle de bain. Se conformer autant que possible aux usages de la famille.
- Faire preuve de courtoisie à l'égard de leur famille d'accueil.
- Ne pas indisposer la famille par leurs va-et-vient ou des sorties nocturnes. Les élèves doivent rentrer pour l'heure du dîner (préalablement indiquée par leur famille d'accueil).

**Étudiants majeurs** : S'ils ont d'autres projets (dîner en extérieur) en semaine (du dimanche au jeudi), ils doivent être de retour dans leur famille d'accueil avant 23h, sous réserve de les avoir prévenus la veille au plus tard afin d'éviter que leur repas ne soit préparé inutilement. Le week-end (vendredi et samedi soirs), aucune heure de retour n'est imposée par l'E.L.T. mais ils restent tenus de prévenir leur famille d'accueil de leurs sorties nocturnes. En cas de non-respect par trois fois de l'une de ces règles, ils devront aussitôt quitter leur famille d'accueil.

**Étudiants mineurs (moins de 18 ans)** : S'ils ont d'autres projets (dîner en extérieur), ils doivent **impérativement** être de retour dans leur famille d'accueil avant 21h, sous réserve de les avoir prévenus la veille au plus tard afin d'éviter que leur repas ne soit préparé inutilement. L'école doit également être au courant du lieu où ils seront et des personnes avec qui ils seront. Les mineurs sont tenus d'être joignables par téléphone par leur famille d'accueil et l'école.

- Informer immédiatement l'école en cas de problème avec la famille. Espace Langue Tokyo les aidera à le résoudre. Il ne faut pas perdre de vue que le séjour dans une famille constitue un aspect important de l'apprentissage de la vie japonaise, qui ne se limite pas à la simple utilisation de la langue mais comprend aussi la faculté de savoir communiquer de manière positive avec les habitants du pays.

**Les étudiants ne peuvent bénéficier du séjour en famille que pendant la durée des cours à Espace Langue Tokyo. Le dernier jour, les étudiants doivent avoir quitté la famille d'accueil avant midi. En dehors du cadre d'un séjour à Espace Langue Tokyo, l'étudiant ne peut loger chez la famille d'accueil. Tout participant contrevenant à cette règle peut se voir imposer une pénalité de 10 000 yens.**

## 4.2 Transports durant le séjour

Les transports à Tokyo entre le lieu de résidence de la famille d'accueil et l'école (A/R) sont inclus dans le prix du séjour. Sont à la charge de l'étudiant ses autres déplacements, ainsi que ceux depuis et vers l'aéroport, sauf s'il a opté pour le forfait « aéroport » proposé par l'école qui comprend le transport de l'aéroport jusqu'à l'école. Le paiement de ce forfait doit être effectué au moment du règlement du solde du prix du séjour (3 semaines avant le séjour).

## 4.3 Cours de japonais

Le séjour comprend une formation intensive de japonais avec des cours quotidiens du lundi au vendredi, pauses avec rafraichissements incluses. Le participant non-débutant envoie lors de son inscription un test de niveau de japonais qui permet d'évaluer au mieux son niveau.

## 5. Logement

Les étudiants ont le choix entre le logement en famille d'accueil japonaise ou tout autre type de logement. Dans ce dernier cas, le tarif réglé à l'école est celui du séjour sans hébergement famille indiqué en 3.1 (votre séjour à la carte), l'étudiant réglant directement auprès de l'organisme choisi les frais d'hébergement.

### 5.1 Familles d'accueil

L'hébergement en famille d'accueil comprend la demi-pension et les transports entre le logement et l'école. Les informations sur les familles d'accueil sont communiquées deux semaines avant le départ, moins de deux semaines pour les inscriptions tardives. Les placements sont toujours tributaires de la disponibilité des familles.

En cas d'événements indépendants de la volonté d'E.L.T. engendrant l'indisponibilité des familles d'accueil, la communication de l'adresse des familles d'accueil peut être retardée, ou le cas échéant, l'étudiant peut se voir proposé d'autres solutions (changement de famille en cours de session, loger avec un autre étudiant, choisir un autre type d'hébergement).

En cas de conflit majeur avec la famille d'accueil, E.L.T s'engage à en chercher une autre en fonction des disponibilités. Dans le cas où le désaccord persisterait avec la deuxième famille, l'étudiant devra trouver un autre logement par ses propres moyens.

### 5.2 Logement chez nos partenaires

Nous vous proposons à titre informatif différents types de logements en dehors des familles d'accueil, du dortoir à l'appartement privatif pour votre séjour à Tokyo. Retrouvez la liste de nos partenaires ci-dessous.

#### **Oak House**

Pour choisir un logement, vous pouvez consulter leur site <https://www.oakhouse.jp/fra/>

#### **Sakura House**

Vous pouvez consulter leur site <https://www.sakura-house.com/fr> ou contacter un interlocuteur francophone à l'adresse mail suivante : [info@sakura-house.com](mailto:info@sakura-house.com).

#### **Tokyo Room Finder**

Vous pouvez consulter leur site <https://www.tokyoroomfinder.com/> ou contacter un interlocuteur francophone à l'adresse mail suivante : [info@tokyoroomfinder.com](mailto:info@tokyoroomfinder.com).

## Tokyo Stay

Pour choisir un logement, vous pouvez consulter leur site <http://www.tokyostay.co.jp/?lang=fr>.

## 6. Responsabilité

### 6.1 Espace Langue Tokyo

- E.L.T. n'est responsable que des événements survenant à l'école.
- E.L.T. s'engage à rechercher des familles d'accueil aux participants. Cela n'est en aucun cas une obligation de résultat pouvant entraîner la responsabilité contractuelle de l'école.
- En cas d'échec dans la recherche d'une famille d'accueil, E.L.T. proposera alors dans le cas où les familles l'accepteraient, de loger deux participants au sein d'un même foyer.
- Le comportement des familles, indépendant de notre volonté, ne peut engager notre responsabilité.
- Pour participer au séjour linguistique, les Français, Belges, Suisses, Canadiens (liste non exhaustive) n'auront pas besoin de visa : un permis touristique sera tamponné sur le passeport à l'arrivée sur le territoire et permettra de rester au Japon pendant 90 jours (pour les Français, Belges et Canadiens) ou de 6 mois (pour les Suisses), soit une durée suffisante pour suivre les cours dispensés par E.L.T.

Pour les étudiants d'autres nationalités, merci de vous renseigner auprès du service consulaire de votre pays pour les éventuelles démarches d'obtention du visa touristique.

- La [politique de confidentialité](#) d'Espace Langue Tokyo est conforme avec les lois européennes de la protection des données (mise à jour le 25 mai 2018).

### 6.2 Étudiant

L'étudiant sera responsable de son comportement sur le territoire japonais.

## 7. Conditions de révocation

### 7.1 Par Espace Langue Tokyo

- À la suite d'un comportement du participant nuisant à sa famille d'accueil, à son entourage ou à E.L.T., un avertissement lui sera adressé.
- En cas de récidive, le présent contrat sera de facto révoqué, l'étudiant ne respectant pas les termes de la Charte de Bonne Conduite.
- E.L.T. se réserve le droit de prendre toutes les dispositions particulières pour préserver sa réputation et la bonne organisation de ses différents séjours. En cas de renvoi pour les motifs ci-dessus, le participant ne peut prétendre à aucun remboursement ; les frais de rapatriement quels qu'ils soient, restent également à sa charge.

### 7.2 Par l'étudiant

Tout désistement entraîne la retenue du droit d'adhésion et des frais de dossier fixés à 30 000 yens.

- Le désistement survenant à moins de 6 semaines avant le début du séjour doit être communiqué par lettre recommandée.
- Le désistement survenant entre 3 et 1 semaine avant le début du séjour\* entraîne une retenue de 20% du montant total.

- Le désistement survenant entre 1 semaine et 24 heures avant le début du séjour\* entraîne une retenue de 50%.
- Tout désistement survenant pendant le programme ne peut donner lieu à aucun remboursement.

### **7.3 En lien avec la situation sanitaire actuelle**

Par ailleurs, nous sommes conscients de l'imprévisibilité de la situation sanitaire actuelle et des incertitudes que cela entraîne. **Nous avons donc adapté nos conditions d'annulation et ces adaptations restent valables tant que la situation sanitaire n'est pas stabilisée :**

- Il est possible de reporter un séjour et ce, sans limite de date.
- En cas d'impossibilité de quitter le territoire (vol annulé, fermeture des frontières, confinement) ou en cas de fermeture imposée par le gouvernement japonais, nous rembourserons l'intégralité des frais engagés.
- Si l'annulation survenait "par mesure de précaution" de la part du participant, nous appliquerions les CGV initiales et conserverons l'acompte versé. Néanmoins, cet acompte pourrait être utilisé pour un séjour ultérieur et ce, sans limite de date.

### **7.4 Droit applicable**

Le présent contrat est régi par et sera interprété conformément à la loi japonaise.